

SOCIETE 4 MED FRANCE

S.A.S.U. au Capital de 1 027 120.00 €

**1, Avenue Christian Doppler
Le Faraday 1
77 700 – BAILLY-ROMAINVILLIERS**

RCS MEAUX B 440 279 800

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 13 avril,
A 11 heures,

L'Associé unique, S.A.S. ADV MED HOLDING, représentée par Monsieur Christian ROCTON et présidente de la S.A.S.U. Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle 4 MED FRANCE Société au capital de €. 1 027 120 divisé en 12 839 actions de €. 80 chacune, s'est constitué en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social 24-26, Cours du Danube – 77 700 – SERRIS.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Est présent :

- S.A.S. ADV MED HOLDING 4 000 actions
Représentée par Monsieur Christian ROCTON

Soit au cumul 4 000 actions

agissant en qualité du seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian Rocton, Représentant légal de la société ADV MED HOLDING.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur DAVID Franck Expert-Comptable indépendant.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte, que tous les porteurs d'actions sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * **Transfert du Siège social à 1, Avenue Christian Doppler – Le Faraday 1 – 77 700 SERRIS,**
- * **Observations et questions diverses.**

Le Président dépose sur le bureau :

- * **Le projet des délibérations,**
- * **Un exemplaire des statuts**

Le Président donne ensuite lecture du projet des délibérations et donne les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le projet des délibérations portant transfert du Siège Social du 24-26, Cours du Danube – 77 700 - SERRIS à **1, Avenue Christian Doppler – Le Faraday 1 - 77 700 - SERRIS** met au voix cette résolution.

A compter de l'accomplissement des formalités de transfert de siège social sera donc situé :

**1, Avenue Christian Doppler
Le Faraday 1
77 700 - SERRIS**

A compter de l'accomplissement des formalités de transfert de siège social, l'adresse du 24-26, Cours du Danube – 77 700 - SERRIS sera totalement supprimée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'enregistrement de toutes les formalités résultantes des présentes résolutions.

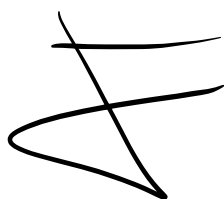
Pour tenir compte de la décision prise de transfert du siège social, l'article 4 des statuts sera modifié.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la Gérance conformément aux statuts.

Fait à Serris,
Le 13 avril 2026.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'Z' shape with a horizontal line crossing it.